Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers/ Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged/ Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated/ Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing/ Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps/ Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black)/ Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations/ Planches et/ou illustrations en couleur
- [ ] Bound with other material/ Relié avec d'autres documents
- [ ] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/ La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure
- [ ] Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/ Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

- [ ] Coloured pages/ Pages de couleur
- [ ] Pages damaged/ Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated/ Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached/ Pages détachées
- [x] Showthrough/ Transparence
- [x] Quality of print varies/ Qualité inégale de l'impression
- [ ] Continuous pagination/ Pagination continue
- [ ] Includes index(es)/ Comprend un (des) index

Title on header taken from:/ Le titre de l'en-tête provient:

- [ ] Title page of issue/ Page de titre de la livraison
- [ ] Caption of issue/ Titre de départ de la livraison
- [ ] Masthead/ Générique (périodiques) de la livraison

- [ ] Additional comments:/ Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
								✓			

CÉLÉBRATION DES CENT ANNÉES DE PAIX ENTRE L'EMPIRE BRITANNIQUE ET LES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

SERVICES D'ACTIONS DE GRÂCES DANS LES ÉGLISES DU CANADA LE DIMANCHE, 14 FÉVRIER, 1915

PUBLIÉ PAR
L'ASSOCIATION CANADIENNE DU
CENTENAIRE DE LA PAIX
HOPE CHAMBERS, OTTAWA

□ □ □

AU 24 décembre 1914, un siècle de paix s'était écoulé depuis la signature du traité de Gand, ce traité qui mit fin à la guerre de 1812 entre les Etats-Unis d'Amérique et l'Empire Britannique. Dans le but d'organiser un programme d'une célébration digne d'un tel événement, un comité de personnages influents se forma à New York en 1910, et depuis lors, de grands préparatifs ont été faits au Canada, dans la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Des associations de personnages marquants ont été formées dans ces trois pays. Il a été reconnu partout que la célébration de cent années de paix entre deux nations, est un événement unique dans l'histoire internationale.

En juin 1812, les Etats-Unis, irrités de l'attitude de la Grande-Bretagne qu'ils jugeaient arrogante, déclarèrent la guerre et envahirent promptement le Canada. Les troupes régulières de la Grande-Bretagne et les milices du Canada, soutinrent noblement cette invasion et leur valeur est inscrite en lettres d'or dans les annales britanniques. Les descendants de ceux qui combattirent alors et qui sauvèrent la terre canadienne de la domination étrangère doivent une éternelle reconnaissance à la mémoire de leurs héroïques ancêtres.

Aujourd'hui la scène a changé. Ceux qui se faisaient jadis la guerre vivent maintenant côte à côte fraternellement unis. Aucune forteresse ne garde leurs frontières, et si quelque rivalité existe encore, ce n'est que dans la poursuite des arts de la paix.

Les organisateurs de ce mouvement du Centenaire auraient manqué à leur devoir, s'ils n'avaient accordé la première place aux Eglises. Nous devons, en effet, adresser de pieux remerciements au Dieu Tout Puissant, si malgré les différends qui se sont élevés au sujet des frontières, et les manifestations de passions nationales, il nous a été possible de conserver la paix pendant tout un siècle, et de régler nos différends, non par l'appel à l'arbitrage de l'épée mais par le bon sens commun et l'entente mutuelle. Il est à espérer, qu'en ce dimanche désigné, les Eglises du Canada et celles des Etats-Unis s'uniront dans cette célébration et qu'une hymne de louange, émue et sincère, montera vers les Cieux.

Le fait que le Canada, comme partie de l'Empire Britannique, prend part à la guerre actuelle, fera de la célébration de la Paix avec la nation amie du sud, un événement beaucoup plus impressionnant qu'on ne l'avait prévu tout d'abord.

Il y a quelques mois, les membres des comités exécutifs des Associations américaines et canadiennes convinrent de choisir le dimanche, 14 février, 1915, pour célébrer les services d'actions de

grâces et pour inviter les Eglises des deux pays à s'unir dans cette cérémonie. Cette date a été choisie parce qu'elle n'entre pas en conflit avec le calendrier régulier d'aucune Eglise. Il est vrai que le Traité de Gand fut signé la veille de Noel 1814, mais à cause de la lenteur des communications de l'époque, l'annonce officielle n'arriva à Washington que le 14 février, 1815. Le Traité fut ratifié par le Gouvernement des Etats Unis, le 17 février, 1815. Le 14 février, 1915, est donc le dimanche le plus près du Centenaire de la ratification du Traité.

Les lettres suivantes, qui établissent clairement la position de l'Eglise catholique, ont été adressées par Son Excellence Monseigneur P. F. Stagni, O.S.M., D.D., délégué apostolique, et Son Eminence le Cardinal Bégin, au secrétaire organisateur de l'Association Canadienne du Centenaire de la Paix.

Copie de la lettre de Son Excellence Monseigneur Pérégrine F. Stagni, O.S.M., D.D., délégué apostolique.

Ottawa, le 6 janvier, 1915.

Cher Monsieur:—

J'ai déjà eu l'honneur de vous exprimer la sympathie entière et cordiale que je ressens pour le projet de l'Association canadienne du Centenaire de la Paix. J'approuve spécialement le désir que cette Association a formé de rendre au Dieu tout puissant un éclatant et public hommage en reconnaissance de la paix qui, pendant le siècle qui vient de s'écouler, a répandu ses bienfaits inestimables sur les peuples du Dominion et de la grande république voisine.

Depuis ma dernière lettre, la guerre a éclaté en Europe, mettant aux prises les plus grandes nations du monde, cette guerre, si terrible dans son étendue et ses horreurs, nous frappe de consternation à la lecture des ravages qui en résultent et nous remplit d'épouvante à la pensée des horribles conséquences qui en résulteront et que nul ne peut mesurer. Pour ces motifs, le moment actuel peut sembler inopportun à la célébration de la paix; mais ce contraste n'est-il pas en vérité par lui-même un à-propos remarquable? En cette heure de lutte, n'est-ce pas une pensée particulièrement reposante que celle qu'inspirent deux nations vivant côte à côte pendant cent années, sans armée, sans forteresse pour dédendre ou protéger leurs frontières, et qui, s'inspirant de l'esprit du christianisme, ont choisi, pour régler leurs différends, un moyen beaucoup plus sage que le terrible arbitrage de la guerre.

La paix vient de Dieu. Il est donc de toute justice que même aujourd'hui, nos coeurs s'élèvent jusqu'à lui pour lui témoigner notre gratitude et lui demander que par sa miséricorde, nous puissions continuer à vivre en paix, sous sa protection.

Croyez-moi,
Cher Monsieur Scammell,
Votre très dévoué,
+ P. F. STAGNI, O.S.M.,
Archevêque d'Aquila,
Délégué apostolique.

Copie de la lettre de Son Eminence Cardinal Bégin.

Quebec, le 22 décembre 1914.

Monsieur,

Malgré la triste coïncidence de la guerre cruelle qui désole actuellement les mères-patries des deux races qui ont concouru à la formation et au progrès du Canada, je partage l'avis de ceux de vos

honorables correspondants qui croient préférable de ne pas ajourner la célébration projetée du Centenaire de la Paix. Ce sera un contraste rassurant que le spectacle de cette réjouissance au sujet d'un siècle de paix entre deux grandes nations qui, par la grâce de la divine Providence et la bonne volonté des hommes, ont vécu en mutuelle harmonie et désirent continuer de même durant un nombre indéfini d'années. Reconnaissants envers Dieu tout-puissant nous devons l'être assurément, et il est juste que nous donnions à notre gratitude une expression convenable.

Cette longue période de paix a permis à plus d'un million de mes compatriotes franco-canadiens de fixer leurs demeures dans la République voisine, et, bien que cette perte subie par notre pays soit regrettable, il est réconfortant de savoir que, sous l'égide protectrice des institutions américaines, les nôtres ont crû et prospéré, et, par-dessus tout, sont restés fidèles, sauf quelques exceptions, à la foi et aux traditions de leurs pères, et, sans préjudice de leur loyauté et de leur efficacité sociales, fidèles aussi à la langue qui a protégé et préservé leur héritage sacré.

Entre les Etats-Unis et notre pays il y a eu, de temps immémorial, des liens de parenté. Sur le vaste bassin du Mississipi et les Territoires de l'Ouest régnaient jadis les lys de France, et la plus grande partie du continent de l'Amérique Septentrionale obéissait alors à la houlette apostolique du Vénérable François de Montmorency Laval.

Il n'y a donc pas lieu de s'étonner si, des rives du Saint-Laurent, partirent maints missionnaires, découvreurs et explorateurs du pays situé au sud du nôtre, si les fondateurs de plusieurs villes florissantes de la grande République portèrent des noms familiers à notre oreille et fameux dans nos annales.

Trois dates décisives, 1759, 1775, et 1812, attestent une période de désaccord et de lutte. Mais la scène a depuis longtemps changé.

Dès l'aurore du régime anglais au Canada, mes prédécesseurs ont fait tous leurs efforts pour maintenir la loyauté de leurs ouailles envers la Couronne britannique. Et aujourd'hui que l'écho des derniers coups de canon échangés entre les frères rivaux de chaque côté de la frontière, s'est depuis longtemps évanoui, je suis heureux de m'associer avec mes compatriotes pour traiter fraternellement avec nos pacifiques voisins, et surtout, pour rendre grâces au Ciel d'une si longue période de paix fertile en bénédictions.

J'ai l'honneur d'être, &c.,

+ L. N. Card, Bégin, Arch. de Québec.

Des lettres du même genre ont été reçues également du Primat de l'Eglise d'Angleterre, du Président de l'Eglise Presbytérienne, du Surintendant général de l'Eglise Méthodiste, du Président de l'Union Congrégationaliste, du Surintendant de la Baptist "Home Mission Board" et autres.

L'Association, tout en exprimant le désir que le programme de la célébration religieuse du 14 février prochain comprenne un service divin le matin, et un autre le soir, s'en rapporte à la décision des Ordinaires des divers diocèses pour le caractère et l'ordre des exercices à suivre dans leurs églises respectives.

L'Eglises Américaines.

Toutes les Eglises nous ont promis leur collaboration, ce qui nous fait bien augurer du succès de cette célébration. Comme exemple de cette attitude de l'Eglise catholique aux Etats-Unis, nous citerons les extraits suivants d'une lettre de son Eminence le Cardinal Gibbons adressée à l'Honorable Alton B. Parker, un des officiers supérieurs de la Comité américaine du Centenaire de la Paix.

"Je ne puis m'abstenir de vous exprimer par lettre, ma pensée sur cette campagne qui a pour but de resserrer les relations et de créer des rapports plus amicaux entre l'Angleterre et ce pays qui comprenant presque tout le monde de langue anglaise. Je suis persuadé que la signature d'un traité d'arbitrage entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis serait non seulement une source de bénédictions pour ces deux grandes puissances, mais qu'elle contribuerait au plus haut point à maintenir une paix internationale durable dans le monde civilisé. Ces deux grandes nations ont bien des points communs de ressemblance.

"Nous vivons de fait sous une même forme de gouvernement. L'une de ces nations a un roi pour chef, l'autre, un président. L'Angleterre est gouvernée par une monarchie constitutionnelle; les Etats-Unis par une République constitutionnelle. Et je crois que ces deux contrées ont mieux réussi qu'aucune autre à accorder et à concilier l'autorité légitime avec la liberté personnelle.

"L'Angleterre est maîtresse de l'océan, ses vaisseaux sillonnent toutes les mers du globe, son drapeau flotte dans tous les ports de l'univers. Son empire embrasse un territore de dix millions de milles carrés, c'est-à-dire le cinquième du globe terrestre. L'Empire Romain était grand dans les jours de son impériale splendeur. Il s'étendait en Europe jusqu'au Danube, en Asie jusqu'au Tigre et à l'Euphrate, en Afrique jusqu'en Mauritanie. Et cependant, l'Empire Romain comprenait à peine le sixième de l'étendue actuelle de l'Empire Britannique. Daniel Webster, dans un discours qu'il adressait au Sénat Américain il y a environ soixante-trois ans, décrivait ainsi l'étendue des possessions anglaises. 'L'Angleterre a répandu ses possessions et ses postes militaires sur toute la surface du globe. Au matin le roulement des tambours anglais, saluant le lever du soleil, et suivant les heures dans leur cours, encercle la terre d'un hymne national britannique ininterrompu.'

"Les Etats-Unis font la loi à près de cent millions de sujets satisfaits et heureux. Notre gouvernement exerce une influence salutaire et dominante sur le continent américain tout entier, et cette influence ne cherche ni la destruction ni le démembrement de nos républiques soeurs; elle en garantit au contraire la paix et l'économie.

"Donc, si l'Angleterre et l'Amérique formaient entre elles une alliance d'arbitrage permanent, ce pacte d'entente et d'amitié serait une bénédiction, non-seulement pour ces deux grandes puissances, mais encore pour toutes les nations civilisées.

"Lorsque les eaux se furent retirées de la surface du globe après le déluge, le Très Haut, dans le pacte solennel qu'il conclut avec Noé, promit à celui-ci et à sa postérité que désormais la terre ne serait jamais inondée, et comme signe de cette alliance, il fit apparaître l'arc en ciel. Que les Anglais et les Américains joignent les mains à travers l'océan, leurs bras étendus formeront un arc

sacré, gage de paix, qui excitera l'admiration du monde entier, et proclamera à tous, l'espoir qu'avec l'aide de Dieu, la terre ne sera plus jamais inondée du sang répandu par une guerre fratricide.''

Peu de temps après l'ouverture des hostilités en Europe, le Très Honorable Sir Robert Borden, premier ministre, et le Très Honorable Sir Wilfrid Laurier, chef de l'Opposition, exprimèrent leur opinion sur la poursuite de l'oeuvre de l'Association Canadienne du Centenaire de la Paix. Voici les paroles de Sir Robert Borden:—

''Le projet qui a été formé de célébrer par des cérémonies appropriées l'achèvement d'un siècle de paix entre l'Empire Britannique et les Etats-Unis, doit assurément rencontrer la plus vive sympathie. L'effroyable guerre qui bouleverse l'Europe et dont les ravages s'étendent jusque sur les rives de ce continent, font clairement ressortir la sagesse de la voie que ces deux grandes puissances se sont tracée et qu'elles ont suivie. Il faut reconnaître un triomphe signalé pour la civilisation dans le fait que deux nations voisines aient pu vivre si longtemps côte à côte, et que, sans avoir recours à l'arbitrage de la guerre, elles soient arrivées à régler leurs différends par le simple usage de la modération et de la justice; deux admirables qualités puissamment secondées par les sentiments toujours plus cordiaux entre notre empire et la grande République. Quand nous arrivent les tristes nouvelles des champs dévastés et des villes ruinées en d'autres pays nos coeurs doivent déborder de reconnaissance en songeant que ces affreux conflits sont épargnés à notre continent. Le désir de signaler publiquement notre gratitude pour ce grand bienfait m'a toujours paru éminemment juste et digne d'encouragement.

''Je suis certainement d'avis que la guerre ne doit apporter aucun obstacle à cette célébration; au contraire, aujourd'hui plus que jamais, il est utile que les Américains et les Canadiens donnent au monde l'exemple d'une résolution inébranlable en faveur du maintien de la paix.''

Voici les paroles de Sir Wilfrid Laurier:—

''Je suis d'avis certainement, dit il, que la guerre ne doit pas empêcher la célébration du centenaire; bien mieux, à ce moment plus que jamais, il est utile que les nations américaines et canadiennes donnent au monde l'exemple du ferme désir qu'elles ont de maintenir la paix.''

PROGRAMME DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DU CENTENAIRE DE LA PAIX.

Le premier programme des Comités anglais, canadiens et américains comprenait quatre points principaux:—

1. Erection de monuments.
2. Services d'Actions de Grâces dans les Eglises.
3. Propagande éducative dans les écoles et les Universités.
4. Fêtes solennelles dans un certain nombre de centres.

Les préparatifs dans les Iles Britanniques et aux Etats-Unis se font sous la direction de comités désignés dans ces pays. Au Canada ils ont été confiés à l'Association Canadienne du Centenaire de la Paix, sous la présidence de Sir Edmund Walker, C.V.O., LL.D.

La guerre européenne a obligé ces trois Associations à modifier quelques-uns de leurs projets. Le Canada et les Etats-Unis ont convenu de poursuivre l'oeuvre entreprise, et spécialement la propagande éducative. En Angleterre, l'organisation qui est sous la présidence du Duc de Teck et du Comte Grey a été maintenue. A une assemblée des membres exécutifs de l'Association Canadienne le 10 août dernier, la résolution suivante a été adoptée:—

"L'Association est d'avis que, malgré la guerre présente, une célébration commémorative des Cent Années de Paix entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis devrait avoir lieu. L'Association reconnaît cependant qu'il serait inopportun, eu égard aux événements très graves qui résultent de cette guerre, de s'entendre de façon définitive sur l'époque et les lieux propres à cette célébration d'un caractère international. Sauf cette exception, il est décidé que l'Association poursuivra aussi loin que possible sa propagande instructive.

Le programme original canadien-américain pour l'érection de monuments, proposait qu'un monument fût placé dans chacune des trois capitales et une série de monuments le long de la frontière internationale. Il était également proposé que des tablettes commémoratives fussent placées dans les différents centres de célébration et dans quelques-unes des principales maisons d'éducation. Il sera nécessaire d'abréger ce programme.

Le point le plus important du programme original était la propagande instructive; cette propagande aura lieu malgré la guerre. L'Association suit actuellement le programme suivant.

Préparation d'une série d'articles se rapportant aux divers traités avec les Etats-Unis, les événements qui ont amené ces traités, les négociations qu'ils ont motivées, les résultats généraux qu'ils ont produits.

Organisation de concours de compositions pour les différentes classes dans les écoles.

Préparation d'une saynète devant être jouée dans les écoles.

Le comité s'occupe activement de l'exécution de ce programme.

BREF SOMMAIRE HISTORIQUE.

La guerre de 1812 fut déclarée par les Etats-Unis le 18 juin 1812. Le dernier engagement eut lieu à la Nouvelle-Orléans le 8 janvier 1815.

Le Traité de Gand fut signé à Gand, en Belgique, au monastère des Chartreux le 24 décembre 1814. Il fut ratifié par le Gouvernement des Etats-Unis le 17 février 1815. Les représentants anglais étaient l'Amiral Lord Gambier, Henry Goulburn, et William Adams. Les représentants américains étaient John Quincy Adams, J. A. Bayard, Henry Clay, Jonathan Russell et Albert Gallatin. A un banquet offert aux signataires par la municipalité de Gand, peu de jours après la signature du traité, M. John Quincy Adams adressa la parole en ces termes mémorables: "Puissent les portes du temple de Janus fermées ici, ne jamais se rouvrir au cours du siècle." Le traité de Gand ne se rapportait à aucune des causes de la guerre, mais il apporta la paix.

Accord Rush-Bagot. C'est peut-être le document international le plus important qui ait jamais été conclu. On sentait des deux

côtés que, s'il était permis aux vaisseaux de guerre de parcourir les grands lacs, un choc devrait inévitablement se produire. Après une longue négociation, un arrangement fut conclu dont le brièveté est remarquable. Il enjoignait à tous les vaisseaux de guerre de sortir des grands lacs, à l'exception d'un vaisseau pour chaque pays, sur les lacs Champlain, et Ontario; et de deux vaisseaux sur les hauts lacs: soit quatre vaisseaux pour la Grande Bretagne et quatre pour les Etats-Unis. Aucun ne devait excéder cent tonnes de chargement, ni porter plus d'un canon de quatre-vingts livres. Le terme "hauts lacs" s'appliquait aux lacs Erié, Huron, Michigan et Supérieur. Aprés six mois d'avis par écrit de chaque côté, l'arrangement fut conclu. Quoique ce contrat n'ait pas été observé à la lettre, il le fut dans l'esprit, et il n'est pas à supposer maintenant qu'il soit jamais abrogé.

Le Traité Ashburton, de 1842 fut signé entre Lord Ashburton représentant l'Angleterre et Daniel Webster représentant l'Amérique. Il établit les bornes entre la province du Nouveau-Brunswick et l'Etat du Maine. Antérieurement à ce traité, les rapports entre le Canada et les Etats-Unis étaient très tendus. Un territoire considérable était l'objet de querelles, et des essais répétés d'arbitrage avaient échoué. Les Canadiens ont considéré comme une injustice le réglement établi par Lord Ashburton, tandis que la même accusation a été portée par les Américains contre Webster. Des recherches historiques récentes semblent prouver que l'entente était éminemment juste.

Fixation des bornes de l'Orégon 1846. La tendance à l'émigration du côté de l'Océan Pacifique rendait impérative, la délimitation des bornes de l'ouest du Canada Américain. Les Américains demandaient que leur territoire s'étendît au nord jusqu'au 54 deg. 40 min. de latitude. Ils y tenaient tant que le candidat "démocratique" à la présidence, J. K. Polk, monta au pouvoir au cri "54 deg. 40 min. ou la guerre." D'un autre côté l'Angleterre voulait s'étendre au sud jusqu'à l'embouchure de la rivière Columbia. Enfin il fut convenu que les bornes seraient établies le long du parallèle 49 deg. de latitude.

Pacte de Réciprocité. Un pacte de réciprocité, signé par le gouvernement des Etats-Unis en 1854, donnait à certains produits des droits d'entrée réciproques dans les deux pays, et accordait divers privilèges de pêcheries aux Etats-Unis. Cette convention, qui était à l'avantage mutuel des deux pays, fut abrogée par les Etats-Unis en 1866, comme résultat des mauvais sentiments qu'avait fait naître la guerre civile américaine.

Traité de Washington 1871. Plusieurs points contestés entre le Canada et les Etats-Unis demandaient à être réglés; citons entre autres: les pêcheries des côtes, l'emploi des canaux du Canada et du Saint Laurent, la ligne frontière de la côté du Pacifique, et la compensation au Canada pour les incursions des Féniens, Les Etats-Unis réclamaient aussi à la Grande Bretagne une indemnité pour les dommages causés à son commerce par le croiseur du sud "Alabama." Pour régler ces différentes questions, une haute commission de délégués anglais et américains se réunit à Washington. Le très Honorable Sir John A. Macdonald représentait le Canada. Il fut convenu que pendant douze ans les pêcheurs des deux nations useraient librement les uns les autres les pêcheries des côtes pour chaque contrée. et que le poisson et l'huile de poisson seraient admis sans droits d'un pays à l'autre. Mais comme les

pêcheries des eaux canadiennes étaient les plus avantageuses, il fut décidé que les Etats-Unis, verseraient au Canada telle somme qui rétablirait l'équilibre. Cette somme fut fixée par le "Halifax Award" en 1875 à $3,500,000, dont un million alla à Terre-Neuve et le reste au Canada. Quand l'argent fut versé, la part qui revenait au Canada fut placée par le gouvernement du Dominion qui depuis, en verse chaque année les intérêts aux pêcheurs de Québec et des Provinces Maritimes. L'usage des canaux du Canada et le Saint Laurent fut accordé aux Américains dans les mêmes conditions. D'autre part, nous eûmes le droit de la libre navigation sur le lac Michigan, la rivière Yukon et les autres cours d'eau de l'Amérique. La propriéte de l'Ile de San Juan laissée à l'arbitrage fut finalement cédée aux Etats-Unis. Les réclamations à propos de "l'Alabama," soumises également à l'arbitrage furent réglées à Genève en 1872 par le versement de $15,500,000, par la Grande Bretagne aux Etats-Unis. A la requête de la Grande-Bretagne, les réclamations du Canada au sujet des dommages causés par les Féniens furent retirées, et comme compensation la Mére Patrie accorda certains avantages au Canada.

Réglement des bornes de L'Alaska 1903. En 1825, un traité fut signé entre la Grande-Bretagne et la Russie; celle-ci réclamait comme lui appartenant le territoire de l'Alaska. On confirma à la Russie la possession d'une bande de terrain s'étendant le long de la côte du Pacifique jusqu'à 54 deg. 40 min. au sud. En 1867, les Etats-Unis achetèrent l'Alaska à la Russie pour la somme de $7,200,000. En 1895 des mines d'or furent découvertes dans le territoire du Yukon qui n'est accessible que par la bande de terre donnée à la Russie en 1825. Cette partie appartenait alors aux Etats-Unis. Rien n'avait été tenté pour fixer la frontière entre cette bande et le Yukon. Après une longue négociation, l'affaire fut soumise à l'arbitrage de trois Américains et de trois juristes anglais. M. (dans la suite Sir Allen) Aylesworth, et Sir Louis Jetté étaient les deux Canadiens faisant partie du Conseil. La décision favorisa principalement la demande des Américains. Une vive irritation fut causée au Canada par l'abandon que fit Lord Alverstone, seul membre anglais du conseil, de deux petites îles Sitklan et Kannaghunnutt—sans en référer à ses confrères canadiens. Ces îles n'étaient en réalité d'aucune valeur, et leur perte ne pouvait en rien influer sur la décision générale, basée entièrement sur des preuves docpmentaires. Beaucoup de ceux qui ne sont pas bien au courant des faits ont cru que sans cet abandon, tout le "Panhandle" aurait appartenu au Canada. Cependant la décision de Lord Alvertsone établissait simplement la propriété de ces îles.

LA MEILLEURE VOIE

Il y eut plusieurs autres accords et traités entre la Grande Bretagne et les Etats-Unis, qui ne concernaient pas directement le Canada, et d'autres de moindre importance dans lesquels nous étions intéressés. Il est admis que la décision prise pour ces derniers n'a pas toujours été accueillie avec enthousiasme, surtout, lorsque cette décision semblait préjudiciable. En ce qui concerne l'arrêt de Genève qui inflige une forte amende à la Grande Bretagne pour les dommages causés par "l'Alabama," le Très Honorable W. E. Gladstone, alors premier Ministre d'Angleterre, fit entendre ces nobles paroles à la Chambre des Communes anglaises:

"Il nous est permis de croire que cet arrêt était rigoureux dans ses conditions et injuste par la base, mais nous regardons l'amende imposée à notre pays comme un grain de [redacted]re dans la balance en la comparant à la valeur morale de l'exemple donné, alors que ces deux grandes nations, l'Angleterre et l'Amérique, qui comptent parmi les plus impétueuses et les plus jalouses au monde pour tout ce qui touche à l'honneur national, se sont soumises à un tribunal de justice plutôt que de s'en remettre à l'arbitrage de l'épée."

La célébration de cent années de paix avec les Etats-Unis est d'autant plus remarquable que ces cent années ont loin d'avoir été marquées en toutes circonstances par une parfaite amitié. En beaucoup de cas, sans la diplomatie et l'exercice du bon sens, les deux pays se seraient déclaré la guerre. Ce fait donne une signification toute particulière aux relations cordiales qui existent actuellement entre les deux nations. Le plus grand exploit du Canada et le plus haut fait des Etats-Unis aujourd'hui, aux yeux de l'univers, est cette frontière de 3,840 milles s'étendant d'un océan à l'autre, et qui n'est gardée que par la loyauté et le bon vouloir de deux peuples souverains.





Canadian Peace Centenary Association
PAX BRITANNICA ET AMERICANA
1814
1914





